

# Concours, déontologie, restructurations... Quoi de neuf au JO cette semaine ?

Bastien Scordia

**Du nouveau pour les concours d'ingénieurs de l'industrie et des mines.** Un [décret](#) vient en effet de modifier les dispositions statutaires relatives au recrutement par concours dans le corps des ingénieurs de l'industrie et des mines. Dans le détail, ce texte permet d'augmenter le volume de recrutement par la voie du concours externe sur titres *"afin de satisfaire à un besoin de recrutement important d'ingénieurs de l'industrie et des mines pendant 4 ans pour renforcer les équipes d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement"*. Ce texte *"prévoit également la modification du statut particulier des ingénieurs de l'industrie et des mines pour permettre de vérifier la condition de diplôme, de titre ou de qualification au jour de la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire pour les personnes présentant le concours externe alors qu'ils ne sont pas encore titulaires du diplôme, titre ou qualification requis"*, précise sa notice.

**Les attributions du collège de déontologie de l'IGAS.** Un [arrêté](#) vient de fixer la composition mais aussi les attributions du collège de déontologie de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS). Ce collège est notamment chargé de rendre un avis *"sur les questions d'ordre général relatives au respect des obligations et à l'application des principes de déontologie dans l'organisation et dans l'exercice des missions de l'inspection générale"*, de *"répondre aux questions relatives à des situations individuelles dont il peut être saisi par les intéressés, par le chef de l'inspection générale ou les présidents des comités des pairs"* de l'inspection.

**Plusieurs restructurations précisées.** Un [arrêté](#) vient de désigner une opération de restructuration au sein de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) Grand Est, à savoir la cessation d'activité de l'établissement de placement éducatif de Charleville-Mézières. Les agents concernés par cette restructuration auront notamment droit à la prime de restructuration de service, à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint ainsi qu'au complément indemnitaire d'accompagnement. A noter aussi la publication d'un [arrêté](#) désignant comme une opération de restructuration la décentralisation de la gestion, de l'entretien et de l'investissement des digues domaniales. Une restructuration qui ouvre, elle aussi, droit à plusieurs dispositifs d'accompagnements indemnitaires pour les agents concernés. Un autre [arrêté](#) précise quant à lui un certain nombre de restructurations au sein des services centraux et déconcentrés de la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).

## Également publiés :

-Un [arrêté](#) relatif au télétravail dans les services d'administration centrale et les établissements publics relevant des ministères des solidarités et de la santé, du travail, de l'éducation nationale et

des sports

-Un [arrêté](#) fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État relevant des ministères des affaires sociales

-Un [arrêté](#) fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer

-Un [arrêté](#) fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État

-Un [arrêté](#) fixant le nombre de postes offerts au concours interne de recrutement de conseillers techniques de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

-Un [arrêté](#) fixant le nombre d'emplois offerts aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des cadres éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse